

LOCATION

Appartements soumis au statut des baux d'habitation

(Loi du 6 juillet 1989 modifiée par la Loi du 24 mars 2014, dite Loi A.L.U.R.)

PART LOCATAIRE	
Constitution du dossier (TTC)	Etat des lieux (TTC)
10 € / m ²	3 € / m ²

PART PROPRIETAIRE	
Appartement	Constitution de dossier (TTC) : 10€ /m ² Etat des lieux (TTC) : 3€ /m ²
Commerce / Professionnel	30 % TTC du loyer annuel hors charges <i>Frais dû à parts égales entre l'acheteur et le vendeur</i>